



« En matière de vin, il faut savoir faire passer le plaisir avant le prestige » disait Paul Claudel. Pourtant, dans certains domaines viticoles la bouteille semble aussi importante que son contenu. On veut à tout prix afficher de lointaines origines ; de prestigieux fondateurs ; un passé glorieux. Pour cela on n'hésite pas à user d'approximations historiques voire d'affirmations farfelues. Alors, le vin facilite-t-il vraiment la franchise, comme l'affirme la célèbre locution latine ? Ou ne monterait-il pas tout simplement à la tête de certains ?

En lisant les articles de présentation et en parcourant le Web et les sites de quelques propriétés, les personnes qui s'intéressent un peu à l'histoire risquent de tomber de surprise en surprise. Manifestement, on ne nous sert pas toujours des affirmations d'origine contrôlée. Voici un petit florilège historico œnologique de ces vignobles où l'on n'hésite pas à pousser le bouchon un peu loin.

Le comte n'y est pas

Sur sa page d'accueil le château les Crostes nous indique : « 17^{ème} siècle. En 1653 le Comte de Ramatuelle crée le Château les Crostes qui avait alors une vocation de produc-

tion d'oliviers jusqu'en 1956 ».

Le Comte de Ramatuelle ?!... Pourquoi pas le Prince de Saint-Tropez ! Après tout, aucun des deux n'a existé. Alors par quel tour de passe-passe fait-on sortir ce comte de la bouteille ?

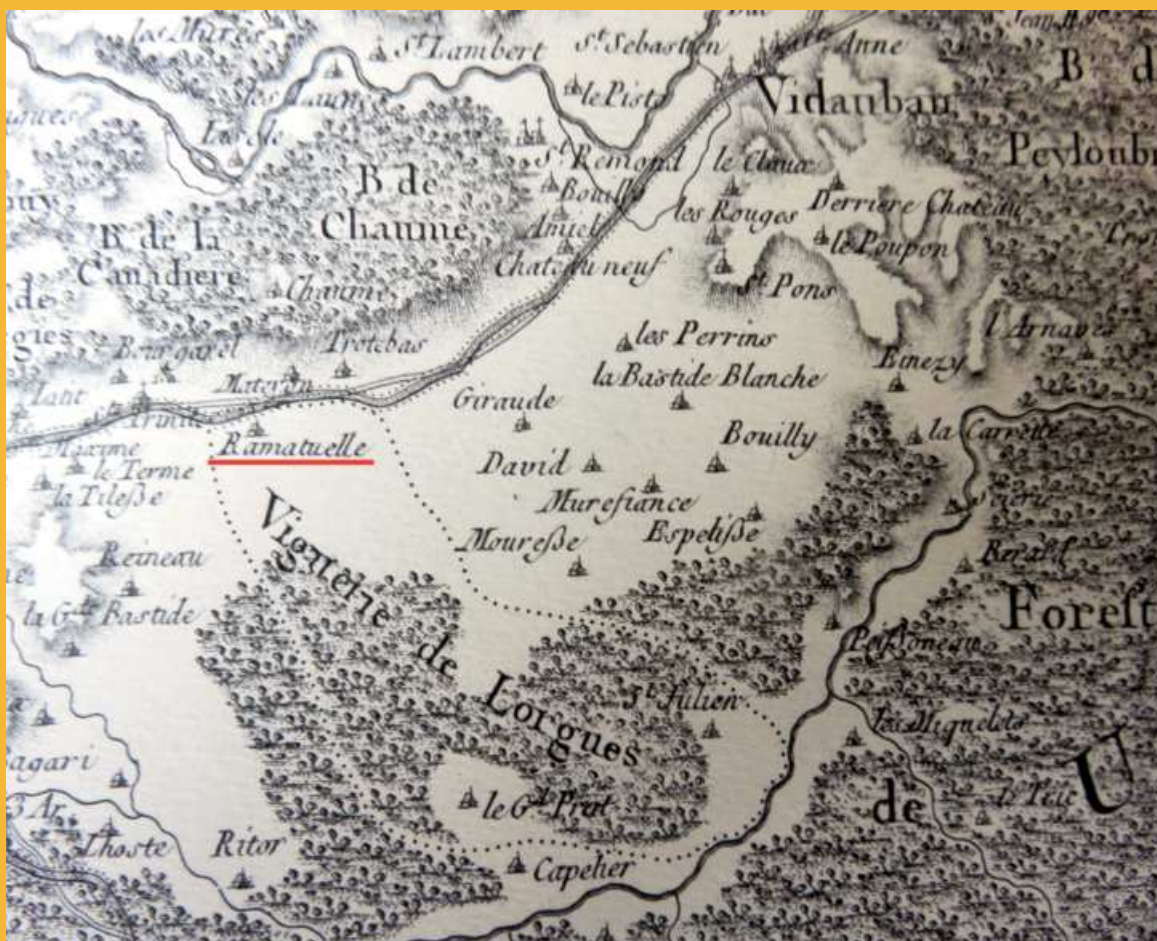
Le domaine des Crôtes faisait partie au XVI^e siècle des terres appartenant à Balthasar de Vitalis, puis à son fils Antoine. Si ces Vitalis portaient le titre de « seigneur de Ramatuelle », le territoire dont il s'agit n'était pas le célèbre village voisin de St Tropez, mais un petit hameau, situé actuellement sur la commune de Vidauban et qui faisait partie à l'époque de la viguerie de Lorgues. Ce

lieu-dit, en bordure du Cagnet-des-Maures, à côté de l'ancien site romain des Blays, existe toujours.

Quant à la ville de Ramatuelle, elle fut longtemps une coseigneurie, c'est-à-dire que plusieurs familles se partageaient les droits. On trouvait les Castellane, les Villeneuve, les Puget. Les descendants de ces derniers : les Audibert, acquirent petit à petit la totalité du fief et c'est François Félix d'Audibert qui fut le premier seigneur unique de Ramatuelle au 17^e siècle. Titre qu'il transmet ensuite à ses descendants jusqu'à la Révolution.

Notre Ramatuelle est peut-être moins célèbre, mais l'his- ●●●

Vivre à Lorgues



Le territoire de «Ramatuelle», enclave de la viguerie de Lorgues dans les terres de Viduban.

●●● toire du domaine n'en est pas pour autant moins intéressante. Les Crôtes (nom changé dans les années 1980 pour devenir « Les Crostes ») connus, au cours du temps, plusieurs propriétaires de la petite noblesse locale. Après les Vitalis, il sera acquis par Esprit Joseph de Laurens (1691-1762), délégué de l'Intendant et procureur du Roi en la judicature de Lorgues. Son fils, Esprit Joseph François né à Lorgues en 1736 y est mort en 1828, à l'âge de 92 ans. Il fut officier d'infanterie et gouverneur de Draguignan, ainsi que 1er consul de Lorgues en 1765 et 1774. Il eut un fils naturel : Joseph-François Roux (1766 - 1844) qui hérita de ses biens. La fille de ce dernier : Marie Anne Marguerite Roux (1796-1839), épousa en 1817 Auguste Jean Baptiste d'Agnel Bourbon (1787- 1873). Ils eurent 6 enfants. Le comte d'Agnel Bourbon fut conseiller général du canton de Lorgues de 1848 à 1861. Sa femme

mourut à 43 ans et le domaine revint à ses enfants. Vendu en 1864 après la mort de son fils, le vicomte Adolphe Louis, capitaine d'infanterie, il fut acheté par un autre Roux : Adolphe Benoît (1807-1881), avocat et maire de Lorgues entre 1855 et 1875, successeur de son père : Grégoire.

Quel bon vin vous amène ?

Faisons un tour non loin de là où une vieille maison se fait appeler « château » et où est apparu un ancien ermitage dont personne n'avait jamais soupçonné l'existence. L'Arnaude a toujours été une bastide agricole de la campagne lorguaise jusqu'à ce que de précédents propriétaires la rebaptise en « château ». Appellation commerciale sans fondement historique ou architectural, mais l'on nous rétorquera qu'il faut prendre le mot dans son acception œnologique. En effet en France rien n'oblige à ce qu'une demeure noble soit présente sur l'exploitation

pour pouvoir commercialiser le vin sous le terme « château ». Cette appellation peut être portée par toute « exploitation agricole existant réellement », c'est-à-dire par toute propriété (AOP ou AOC) possédant l'ensemble des éléments pour faire son propre vin (vignes et cave), peu importe la nature des bâtiments. Pas sûr que le visiteur amoureux de vieilles pierres qui associe certaines images au mot château y trouvera son compte s'il s'attend à voir une construction de type médiéval ou une grande demeure seigneuriale. Les châteaux ne sont plus ce qu'ils étaient !

Mais rien n'est perdu, à défaut de fantômes de chevaliers le touriste pourra peut-être y rencontrer ceux de moines. En effet, sur le web et dans divers guides et publications, on nous explique que « Fondé il y a 350 ans, sous le règne du roi Louis XIV, le domaine abritait alors un ermitage, sur la route de Saint-Jacques-de-

Compostelle ». La belle image bucolique de ces hommes de Dieu préparant leur vin de messe peut paraître plaisante mais ne correspond à aucune réalité. Un précédent propriétaire, ou son conseiller en marketing, pensa probablement qu'une bénédiction ne nuirait pas aux affaires, mais tout de même : « mieux vaut le vin d'ici que l'eau de là » comme disait Francis Blanche.

Boire comme un Templier

Invoquer les ordres religieux est un grand classique dans ces historiques viticoles. Les Templiers en particulier sont souvent de la fête. Historiquement parlant, ils sont chez nous autant favorisés que les Sarrasins et la reine Jeanne ! Ils auraient possédé tous les châteaux et domaines du pays, édifié toutes les fortifications ! On sait en général qu'ils ont été supprimés en 1307 par Philippe Le Bel, alors on brode sur cette date sans faire de différence entre le royaume de France et le comté de Provence.

C'est ainsi qu'à Roubine on affirme :

« ... Connus depuis le début du XIV^{ème} siècle, Château Roubine était la propriété de l'Ordre des Templiers avant d'être cédé en 1307 à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. » Que certaines parcelles du lieu aient pu appartenir à un moment donné aux Templiers c'est une hypothèse qui peut être reprise pour tout le territoire lorguais, compte tenu du nombre très important de biens que l'ordre détenait dans les différents quartiers de la ville.

Mais pour le reste, que disent les archives ?

Les biens templiers de la région nous sont connus essentiellement par les comptes-rendus de visites faites par l'ordre de St-Jean en 1338 et 1411. Et ceux du Ruou en particu-

lier, par les registres de Guillaume Hugues, baile du roi à Lorgues qui fut nommé administrateur des biens de la commanderie, après l'arrestation des Templiers.

On dispose ainsi de la liste des quartiers de Lorgues et alentours où étaient réparties les nombreuses propriétés et tenures de l'Ordre, lors de son abolition.

Si des affars (propriétés foncières d'un seul tenant) telles que Salgues, Mentone, Astros... sont clairement mentionnés, aucun des titres



*Buste de
Marius Estellon, réalisé
par le grand sculpteur
Antoine Injalbert
en 1889.*

*Cette oeuvre
remarquable se trouve
aujourd'hui
à l'EHPAD
St François dont il fut
le bienfaiteur.*

dont nous disposons ne fait référence à « Roubine » comme étant un site templier. En tout cas, c'est en 1315 que les possessions lorguaises de l'Ordre furent remises à Hélicon de Villeneuve, commandeur de la maison de l'Hôpital (Saint-Jean de Jérusalem) de Manosque et de Puimoisson, et pas avant. Quant au domaine de Roubine il se constitua peu à peu, au fil du temps. Au XIX^e siècle, portant le nom de Castel Roubine, il a appartenu aux familles Allaman, puis Leclerc de Lassigny. Leurs successeurs, les Rohan Chabot, le vendirent en 1942 à Mme Emilie Davaye. Celle-ci le céda à son tour en 1960 à M. Le Chevalier de Préville qui se sépara des vignes et garda la demeure. Ce château historique de Roubine est donc aujourd'hui dissocié de l'actuel domaine viticole qui porte son nom.

C'est la tournée du capitaine !

Enfin, pour faire sauter le bouchon c'est à Berne qu'il faut aller. On y affiche un incroyable historique où l'on ne se préoccupe même pas de la moindre vraisemblance.

La page « Si Berne m'était conté » nous invite à découvrir cette histoire « abracadabrantesque » comme disait un grand amateur de bière. Tout y est mélangé : Cisterciens, Templiers, rois de France, comtes de Provence... ! :

« C'est ensuite au 12^e siècle que le Comte de Toulouse, Raymond V fit cadeau du domaine à Bernard de Clervaux, fondateur de l'ordre des Cisterciens, »

Raymond V (1134 -1194) n'avait pas de droits sur le comté de Provence, il possédait la partie située au Nord de la Durance. C'est la maison de Barcelone et non celle de Toulouse qui régnait alors sur notre région. Quant à Bernard ●●●

Vivre à Lorgues

●●● de Clairvaux, ou St Bernard (1090 - 1153), s'il est une figure importante des Cisterciens il n'en est pas le fondateur. C'est Robert de Molesme qui créa l'abbaye de Cîteaux en 1098. St Bernard, qui ne vint jamais en Provence, y est pourtant souvent mis à toutes les sauces, mais il n'a rien à voir avec l'abbaye du Thoronet et encore moins avec Berne bien sûr.

« En 1307, les terres furent confisquées par le roi de France, Philippe le Bel en faveur de familles nobles. »

Ici encore la date de 1307 est évoquée. Elle correspond, on le sait, à l'arrestation des Templiers par le roi de France et à la saisie de leurs biens. Les Cisterciens eux ne subirent aucune confiscation, bien au contraire ils profitèrent du dépouillement des Templiers. Mais surtout, Philippe le Bel, roi de France, n'intervenait pas en Provence, état souverain. C'est en 1481, sous Louis XI, que la Provence passera dans le royaume de France. Mais on n'est pas au bout de ses surprises !

« Le domaine s'est développé

au 19e siècle grâce à Marius Estellon, ancien capitaine de frégate de l'armée impériale.

Barthelemy Marius Anthelme Estellon (Marseille 1806-Lorgues 1866) qui acheta le domaine à partir de 1841 était en effet marin, comme l'avait été son père Joseph Martin Estellon. Mais ils servirent l'un et l'autre dans la marine marchande et pas dans la marine de guerre.

De plus, lorsque Napoléon abdiqua, il avait 9 ans, un peu jeune pour être capitaine de frégate de l'armée impériale ! C'est son fils Marius Emile Estellon (Lorgues 1848 - 1907) qui développa le domaine. Lui ne fut jamais marin mais homme d'affaires. Il habitait à Lorgues, sur le Cours. En plus de l'exploitation agricole, il installa à Berne une fabrique de tomates. En fait il relança à la fin du XIXe siècle l'activité céramique dans ce lieu qui avait abrité une fabrique de faïence entre 1800 et 1840.

D'où cette incroyable affirmation :

« Véritable mécène, il donnait des fêtes grandioses qui profi-

tèrent à toute la région et fabriquait sur place les faïences indispensables pour recevoir ses invités. »

Au diable la mesquinerie : Marius Estellon régala sans compter tout le département et pas la peine de laver ensuite les assiettes, son usine en fournissait des neuves à chaque service !

Vraiment, même par galéjade sur le port de Marseille on n'oserait pas dire de telles « couillonades » !

Heureusement l'esbroufe historique reste minoritaire et mieux vaut donc en rire. Les vigneron lorguais n'ont pas besoin de faux semblants pour acquérir leurs lettres de noblesse, la qualité de leur produit parle pour eux depuis longtemps. Ils sont à juste titre, fiers de leur terroir, de leur travail, de leurs vins et de leur histoire souvent simplement familiale mais tout aussi honorable. Ils savent, pour la plupart, faire aimer leur domaine sans poudre aux yeux. Que leur importe le château... c'est le palais de l'amateur qui compte pour eux !

Alain MARCELL

Le château de Roubine qui fut la propriété des familles Allaman, Leclerc de Lassigny et de Rohan Chabot.

Le Château des Crostes

